



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

professions libérales : caisses

Question écrite n° 3873

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur l'inquiétude exprimée par les professionnels libéraux quant à l'avenir de leur système de retraite. Elle lui rapporte les interrogations de ces professionnels, notamment en matière de financement des régimes de retraite et des aménagements à y apporter, afin qu'ils puissent avoir le bénéfice sans limitation des contributions du fonds de réserve, comme du fonds de solidarité vieillesse ou de la CSSS (contribution sociale de solidarité des sociétés). Elle lui demande son sentiment sur ce point et sur les moyens de pérenniser ces systèmes de retraites.

Texte de la réponse

Le devenir des régimes de retraite des professionnels libéraux est une préoccupation du Gouvernement. Des dispositions législatives, actuellement en cours de concertation avec la Caisse nationale d'assurance vieillesse des professions libérales (CNAVPL), devraient modifier sensiblement les règles relatives à l'assurance vieillesse des professions libérales. Le Gouvernement entend se montrer particulièrement attentif aux observations des professionnels libéraux. A cet égard, les interrogations soulevées par l'honorable parlementaire seront étudiées avec tout l'intérêt qu'elles méritent.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3873

Rubrique : Retraites : régimes autonomes et spéciaux

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 octobre 2002, page 3393

Réponse publiée le : 10 février 2003, page 998